

# SADE-OCC 2025 PNC §11.2.3.11 Mesures de Sûreté en vol - PN Compagnie Aérienne - Gestion du risque terroriste et maîtrise PAXI

1 jour 3 heures

Programme de formation

## Public visé

Personnels navigants Commerciaux

## Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC, Français Lu et écrit et parlé

## Objectifs pédagogiques

Objectifs formation items AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42 **Anticipation, gestion du risque terroriste et maîtrise physique d'un individu en structure tubulaire.**

1/ Partie théorique:

- Comprendre le risque terroriste actuel.
- La détection des signaux faibles : La pyramide de vigilance, voir, remarquer et repérer.
- Influence du contexte et de la structure tubulaire
- La construction de son référentiel de vigilance
- Les mécanismes psychologiques de défense
- La gestion du stress et la prise de décision : la boucle OODA (observer - s'orienter - décider - agir).
- Présentation sur les armes non létales

2/ Partie pratique :

- Présentation et utilisation des moyens de protection non létaux mis à disposition par l'exploitant
- Maîtrise physique d'un individu à risque et apprentissage de l'auto défense adaptée
- Exercices pratiques de maîtrise PAXI
- La pose des moyens de contention

## Description / Contenu

1. Compréhension des comportements terroristes pour faire face aux menaces
2. Apporter des réponses
3. Sabotage / détournement
4. Utilisation des armes non létales
5. Auto défense appropriée
6. Entraînement pratique menottes en fonction des menaces - Gestion du passagers indisciplinés

## Modalités pédagogiques

2 groupes (2 x 10 stagiaires maximum ) par demi journée (4h00).



Formation en salle Théorique (2h00) + Formation pratique (2h00). Total formation : 4h00

## Moyens et supports pédagogiques

Stage d'intégration PNT Formation des personnels navigants aux procédures d'exploitation de la compagnie aérienne (formation Initiale):

### 1/ Objectifs formation items Regl. EU2015/1998, AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- La compréhension du comportement des terroristes afin de faciliter la capacité des membres d'équipage à faire face au comportement de ces derniers et la réponse des passagers (e)
- Sabotage / détournement
- Coordination équipage et communication (b)
- Définition des emplacements des zones de moindre risque dans la cabine avion, en cas de bombe à bord (i)
- évaluation de la menace
- Contrôle et notification
- Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

### 2- Objectifs du §11.2.3.11 du Regl. EU2015/1998, Mesures de sûreté en vol:

- k) connaissance des procédures relatives au transport de passagers susceptibles de causer des troubles à bord d'un aéronef, si le cas s'applique à la personne à former;
- l) connaissance du traitement des personnes autorisées à porter des armes à feu à bord, si le cas s'applique à la personne à former;
- n) aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté à bord d'un aéronef.»;

- Cours théorique en présentiel avec support en vidéo projection.
- Moyens de protection pour la pratique "Maitrise PAXI" prévus par les formateurs.
- Kit passager indiscipliné à charge de la compagnie.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

## Modalités d'évaluation et de suivi

Vérifications orales et pratique par les formateurs des connaissances acquises.

## Modalités Accessibilité

## Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur sûreté:

Formateur qualifié ou certifié de l'Aviation civile française - Connaissance de la pratique de la maîtrise du passager indiscipliné.

09/12/2025